

Fiche ACTION 8 : GESTION DES ÉPISODES DE POLLUTION

Caractéristiques de l'action

Type de mesure ou d'action	Planification, réglementaire.
Catégorie d'action	Mesures en cas de pic de pollution Mesure 22 du PPA
Objectif(s) et finalité(s)	<p>FINALITÉ : ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PPA :</p> <p>Réduire le nombre de jours pour lesquels la concentration en particules PM₁₀ est supérieure à 50 µg /m³ et ramener ce nombre de jours à moins de 35.</p> <p>Diminuer la concentration moyenne annuelle de NO₂ de façon à la ramener en dessous de 40 µg /m³.</p> <p>Régulariser les actions prises par les industriels en cas de pic de pollution par des arrêtés préfectoraux individuels.</p>
Polluant(s) concerné(s)	PM ₁₀ , NO _x
Partie(s) prenante(s) concerné(s)	Public et privé, industriels
Description de la mesure	<p>Actions réalisées du 01/01/2015 au 01/01/2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au déploiement des certificats Crit'Air (définis dans l'AM du 21/06/2016) ; - Signature du protocole d'accord multi-partenarial sur les mesures à mettre en œuvre pour réduire la durée et l'intensité des pics de pollution sur la région grenobloise (06/12/2016) ; - AP du 9 décembre 2016 relatif à la mise en œuvre du protocole ; - Puis, application de l'arrêté ministériel du 7 avril 2016, avec déclinaison au niveau régional puis départemental ; - Document cadre zonal approuvé par arrêté du préfet de zone du 22 mai 2017 ; - AP du 2 janvier 2018 « pics de pollution », prévoyant des mesures dans tous les domaines (résidentiel avec le chauffage au bois et le brûlage des déchets, transport, industriel et urbanisme) ; - Projets d'AP individuels pour les 25 industriels les plus gros émetteurs. <p>Actions proposées à compter de 01/01/2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des 25 arrêtés préfectoraux individuels des industriels visés par les pics de pollution dans le département de l'Isère ; - Poursuite des mesures d'accompagnement mises en œuvre par le SMTC en cas de restriction de la circulation à savoir mesures tarifaires et renforts de l'offre sur le réseau Tag. (sollicitation auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire pour une contribution financière aux coûts des mesures d'accompagnement supportées par les collectivités) - Déploiement sur le territoire de GAM d'une dizaine de totems visant à donner la qualité de l'air du jour.
Justification de la mesure	<p>La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique. L'Etat, la Métropole, le SMTC, et les territoires voisins se sont engagés fin 2016 au travers d'un protocole d'accord multi-partenarial sur les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour réduire la durée et l'intensité des pics de pollution dans la région grenobloise.</p> <p>Concernant les déplacements, le dispositif prévoit des mesures de modération de la vitesse et de la circulation graduées assorties de mesures facilitant le report modal.</p> <p>Ainsi, pour faciliter le report modal, des adaptations de la tarification du réseau Tag sont mises en place les jours de pollution. Ces adaptations sont fonction de la durée et de l'intensité du pic de pollution avec soit l'extension de la validité du titre unitaire à l'ensemble de la journée soit la gratuité appliquée sur l'ensemble du réseau Tag si l'épisode de pollution persiste ou si son intensité le justifie.</p> <p>Le SMTC met en place des renforts de l'offre sur certaines lignes TAG afin d'absorber la</p>

	fréquentation supplémentaire.
Moyens juridiques	AM du 7 avril 2016 AM du 21/06/2016 Délibération du Comité syndical du SMTC du 15 décembre 2016 AP du 02/01/2018
Porteur(s) de la mesure	DREAL, DDT, Collectivités, SMTC
Moyens financiers	- Mesures tarifaires du SMTC : de l'ordre de 600 000 € par an. - Renforts d'offre du SMTC : 10 000 € par an
Financement et aides	- SMTC
Moyens en matière de communication	Plaquette d'information élaborée et financée par le SMTC sur le protocole et le nouvel arrêté
Échéancier	Printemps 2018

Déploiement de la mesure	
Indicateurs de suivi	Nombre d'AP individuels publiés Fréquentation du réseau Tag Evolution de la circulation et des vitesses Concentration en polluants (ATMO)
En charge de collecter les données de suivi	DREAL La Métropole – Centre de ressources
Mise à jour des indicateurs	Bilan annuel